



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 16 décembre 2019

**N°264/12/2019 : BUDGET PRIMITIF 2020 - ANNEXE BOUTIQUE ET SERVICES  
ANNEXES DU MUSEE INGRES BOURDELLE**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 décembre 2019.*

**Présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danièle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Représentés** : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU à Jean-François GARRIGUES, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

**Absents** : 5

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Vally CENTOMO, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°214 du Conseil Municipal du 18 novembre 2019 relatif à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un budget annexe « Boutique et services annexes Musée Ingres Bourdelle » sur la collectivité Ville de Montauban ;

Vu la délibération n°218 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 18 Novembre 2019 ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du budget annexe primitif 2020 « Boutique et services annexes Musée Ingres Bourdelle » présente les masses suivantes :

***Section d'Exploitation***

Dépenses et Recettes équilibrées à : 222 000 €

***Section d'Investissement***

Dépenses et Recettes équilibrées à : 10 000 €

***Soit un budget total*** équilibré à : 232 000 €

***EN SECTION D'EXPLOITATION :***

*En dépenses :*

Les principaux mouvements concernent :

Les frais de personnel (chapitre 012) représentent un montant de 70 K€

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 142 000 €. Ils se décomposent de la façon suivante :

67 000 € (compte 6037) représentant l'estimation du stock initial au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des produits de la boutique salon de thé destinés à être vendus.

000 € (compte 607) d'achats de produits destinés à être vendus.

5 000 € (compte 6068) de fournitures diverses.

3 000 € (compte 6287) de remboursement de frais généraux au budget principal.

*En recettes :*

Il s'agit principalement :

de la vente des produits de la boutique salon de thé sur le chapitre 70 à hauteur de 155 K€ ainsi que 67 000 € (chapitre 013) représentant l'estimation du stock final au 31 décembre 2020 des produits de la boutique salon de thé destinés à être vendus.

***EN SECTION D'INVESTISSEMENT :***

*En dépenses :*

La seule dépense concerne l'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement de la boutique salon de thé, pour un montant de 10 000 € (chapitre 21).

*En recettes :*

La seule recette est constituée de l'autofinancement provenant de la section d'exploitation, pour 10 000 €.

Au final, le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe « Boutique et services annexes Musée Ingres Bourdelle » présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

Considérant que tous les conseillers municipaux ont reçu la version réglementaire et détaillée du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe « Boutique et services annexes Musée Ingres Bourdelle » avec la convocation de la présente séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif – budget Annexe « Boutique et services annexes Musée Ingres Bourdelle » pour l'exercice 2020.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 1.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

